Forêt

NUMÉRO 69 AVRIL 2001

DESTINÉ AUX PARTENAIRES FORESTIERS DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES

Le prochain programme d'inventaire écoforestier s'amorcera bientôt

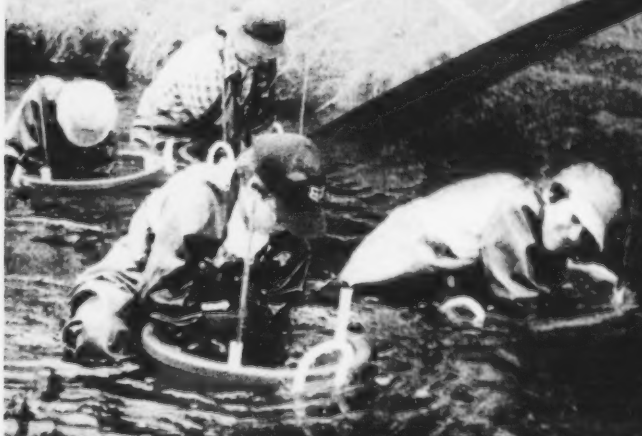

Du nouveau sur la construction de ponceaux en forêt

Québec

Ministère des Ressources naturelles

2007-05515/

sommaire

INFO FORÊT – AVRIL 2001

2 | **Projet de loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives :** l'étape de la deuxième lecture est maintenant franchie

2 | **Congrès forestier mondial de 2003 :** nomination du secrétaire général

3 | **Semaine de l'arbre et des forêts :** Vivre la forêt, du 20 au 26 mai 2001

4 | **Construction de ponceaux en forêt :** un nouvel outil pour en évaluer l'impact sur le milieu aquatique

6 | **Le prochain programme d'inventaire écoforestier québécois s'amorcera bientôt**

7 | **Mauricie :** Capitale forestière canadienne en 2001

8 | **Nouvelles publications**

Projet de loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives

L'étape de l'étude en deuxième lecture est maintenant franchie !

Par Jocelyne Quessy, conseillère en communication

En novembre dernier, **L'INFO FORÊT** vous informait de la clôture des travaux d'auditions publiques de la Commission de l'économie et du travail sur le *Projet de loi nº 136 modifiant la **Loi sur les forêts** et d'autres dispositions législatives*. Au cours des derniers mois, une autre étape a été franchie, soit l'étude du projet de loi en deuxième lecture par les membres de la *Commission de l'économie et du travail*.

Au terme de cette étape, le 9 février dernier, le ministre Jacques Brassard s'est dit satisfait de constater que tout se déroulait conformément au scénario initial. « *La prochaine étape nous conduira, je l'espère, à l'adoption de ce projet de loi, par l'Assemblée nationale, au début de la prochaine session parlementaire. Plusieurs des mesures proposées pourraient ainsi être mises en place dès 2001* ».

Le projet de loi *nº 136* propose des amendements à la ***Loi sur les forêts*** qui visent à adapter la gestion des forêts publiques québécoises aux nouvelles

réalités. Selon le ministre, « *s'il est adopté, ce projet de loi nous fera faire des progrès en matière de transparence, de participation du public, de protection de l'environnement et de cohabitation entre tous ceux qui ont un intérêt particulier envers l'une ou l'autre des multiples dimensions de notre patrimoine forestier* ».

Congrès forestier mondial de 2003

Nomination du secrétaire général

Par Jean Dumas, conseiller en communication

Monsieur Jean-Louis Kérouac sera secrétaire général du XII[ième] Congrès forestier mondial, qui aura lieu à Québec, du 21 au 28 septembre 2003. La nomination de monsieur Kérouac a été annoncée en janvier dernier, par le ministre des Ressources naturelles du Canada, monsieur Ralph Goodale, et le ministre des Ressources naturelles du Québec, monsieur Jacques Brassard.

Détenteur d'un baccalauréat et d'une maîtrise en sciences forestières, monsieur Kérouac possède une vaste expérience dans ce domaine, notamment sur la scène internationale. Jusqu'à tout récemment président du plus important cabinet d'experts conseils en foresterie au Canada, il a participé à la réalisation de nombreux projets forestiers en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud.

Le Congrès forestier mondial a lieu tous les six ans, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (la FAO). Près de 5000 congressistes provenant des cinq continents sont attendus à Québec pour le congrès. Les représentants des gouvernements, du milieu scientifique, de l'industrie et des organisations non gouvernementales analyseront et débattront différentes thématiques liées à la forêt, dans le cadre de cette rencontre d'une durée de sept jours, qui sera le premier grand rassemblement forestier international du troisième millénaire.

Le Canada a été choisi comme hôte du Congrès forestier mondial de 2003 lors de la réunion de la FAO, à Rome, le 17 juin 1999. Le dernier congrès a eu lieu à Antalya, en Turquie, en octobre 1997. L'adresse du site Internet du Congrès forestier mondial de 2003 est : **www.cfm2003.org**

INFO FORÊT
Numéro 69
Avril 2001

Info Forêt est distribué gratuitement par le ministère des Ressources naturelles à tous ses partenaires forestiers : aménagistes, gestionnaires fauniques, associations forestières, industriels forestiers, MRC, chercheurs, ingénieurs forestiers, techniciens forestiers, etc.

Tirage :
6500 exemplaires
Coordination :
Jacques Verreault
Photos :
ministère des Ressources naturelles, sauf indication contraire
Conception et mise en page :
Communication Publi Griffe

La reproduction des textes est autorisée avec mention de la source.

Ministère des Ressources naturelles
Direction des communications
5700, 4ième Avenue Ouest, suite B 302
Charlesbourg (Québec)
G1H 6R1
Téléphone : (418) 627-8609

Semaine de l'arbre et des forêts

du 20 au 26 mai 2001

C'est sous le thème « Vivre la forêt »... que se déroulera l'édition 2001 de la Semaine de l'arbre et des forêts. Les Québécoises et les Québécois soulignent cet événement depuis plus de 125 ans, afin de démontrer leur attachement à cette richesse collective et pour se rappeler qu'ils appartiennent à un peuple dont l'histoire est intimement liée à la forêt.

Par Nathalie Côté, conseillère en communication

Durant cette semaine, le ministère des Ressources naturelles et ses nombreux partenaires sensibiliseront toute la population à l'importance de la forêt et aux multiples utilisations que les magnifiques forêts québécoises nous offrent.

Vivre la forêt sous toutes ses formes

L'année 2001 marquera une étape importante dans l'histoire forestière québécoise avec l'adoption, au printemps, d'une loi qui modifie l'actuelle *Loi sur les forêts*. Comme le contexte social, économique et environnemental est en constante évolution, le Régime forestier a été modifié pour répondre aux nouvelles attentes et demeurer efficace. Les changements qu'on y apporte actuellement feront en sorte qu'il sera mieux adapté aux besoins des années 2000.

Les forêts du Québec sont primordiales des points de vue socio-économique et environnemental. L'industrie des produits forestiers vient en tête des industries manufacturières québécoises, avec plus de 19,6 milliards de dollars en livraisons. Elle génère quelque 150 000 emplois directs et indirects. L'industrie forestière joue également un rôle primordial dans le développement socio-économique des régions du Québec ; la survie de plus de 250 communautés en dépend.

ivre la forêt

Pour les grands centres urbains, comme Québec et Montréal, le secteur forestier revêt une importance non négligeable. Québec est reconnue comme un centre forestier majeur, notamment, dans les domaines de la recherche, de l'enseignement et des services. Montréal, quant à elle, est le carrefour mondial des pâtes et papiers, avec la présence de ses nombreux sièges sociaux et de ses centres de recherche.

Mais les forêts sont bien plus qu'un réservoir de matière ligneuse, elles sont aussi le lieu de nombreuses activités de plein air. Sportifs, amants de la nature et touristes y pratiquent leurs loisirs au cœur d'un habitat faunique où se côtoient plus de 600 espèces animales et où l'on découvre une flore riche et diversifiée.

Des partenaires à l'échelle du Québec

Au fil des ans, le ministère des Ressources naturelles a pu compter sur la précieuse collaboration de nombreux organismes pour contribuer au succès des activités organisées dans le cadre de la **Semaine de l'arbre et des forêts**. Cette année encore, ce sont plus de dix-neuf partenaires qui se joignent au Ministère pour faire une promotion active de ce rendez-vous annuel majeur dans le domaine forestier. Ces partenaires sont : les Associations forestières régionales du Québec (AFRQ), l'Association des industries forestières du Québec (AIFQ), l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec (AMBSQ), les Clubs 4-H, la Conférence des coopératives forestières du Québec (CCFQ), la Fédération des pourvoyeurs du Québec (FPQ), la Fédération québécoise de la faune (FQF), la Fédération québécoise des gestionnaires de ZECS (FQGZ), la Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA), la Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec (FSHEQ), la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec (FTGQ), la Fondation de la faune du Québec (FFQ), l'Insectarium de Montréal, l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (OIFQ), la Société de l'arbre du Québec (SODAQ), la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU), la Société de protection des forêts contre les insectes et les maladies (SOPFIM), la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ).

Soyez de la fête !

Les Québécoises et les Québécois seront tous invités à participer aux nombreuses activités organisées dans toutes les régions du Québec afin de « ***Vivre la forêt*** », cette ressource naturelle renouvelable, ce patrimoine inestimable. Du 20 au 26 mai, soyez de la fête !

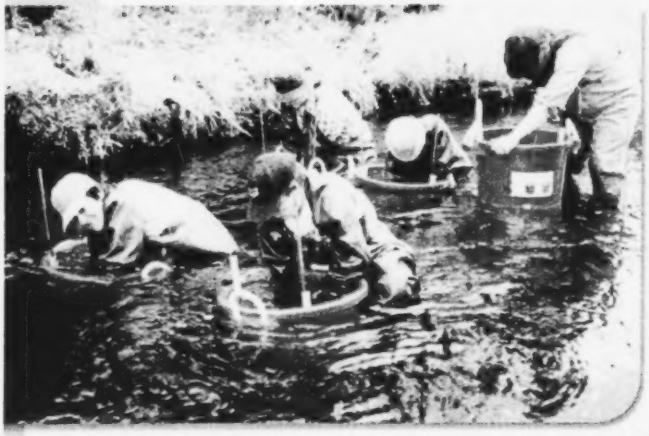

Plusieurs collecteurs ont été mis en place dans chaque cours d'eau, à partir de 20 m en amont, jusqu'à 200 m en aval du lieu de construction des ponceaux.

Construction de ponceaux en forêt
un nouvel outil pour évaluer l'impact sur le milieu aquatique

Depuis l'été 2000, le ministère des Ressources naturelles (MRN), en collaboration avec la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ), expérimente un nouvel outil permettant de mesurer facilement la quantité de sédiments présents à travers le gravier servant à la fraie (substrat) de l'omble de fontaine, dans le lit des cours d'eau. Cet outil est utilisé dans le cadre d'une étude portant sur l'impact de la construction des ponceaux sur le milieu aquatique forestier.

Sylvie Delisle, technicienne de la faune, et Maryse Dubé, agronome
Direction de l'environnement forestier

La problématique

En 1995, le Ministère a entrepris d'évaluer l'efficacité des dispositions du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public (RNI) qui concernent l'aménagement des ponceaux. L'observation d'une cinquantaine de ponceaux, répartis sur l'ensemble du territoire québécois, pendant une période de cinq ans, a permis d'évaluer la durabilité des ouvrages et de vérifier si l'application des dispositions du RNI permettait d'atteindre les objectifs de protection du milieu aquatique.

Parmi ces objectifs, celui visé par l'article 39 interdisant la construction d'un ponceau à moins de 50 m en amont d'une frayère, n'a pu être évalué. Cette norme vise à éviter la destruction du milieu de reproduction des poissons par la sédimentation résultant de l'aménagement d'un ponceau. La sédimentation est reconnue comme étant très dommageable pour les sites de fraie de certaines espèces de poissons et particulièrement pour l'omble de fontaine. En période de fraie, cette espèce creuse un nid dans le substrat graveleux pour y déposer ses œufs, puis les recouvre de gravier. La survie des œufs est assurée par une bonne oxygénation résultant du passage de l'eau à travers le gravier. Les sédiments fins qui se déposent dans le gravier peuvent colmater les voies d'aération et nuire à l'émergence des alevins. Ils sont difficilement remis en circulation et peuvent demeurer des années dans le gravier.

Depuis quelques années, des spécialistes du MRN et de la FAPAQ se sont penchés sur le problème de la sédimentation et ont décidé d'étudier l'impact de l'aménagement des ponceaux sur la qualité des sites de fraie de l'omble de fontaine. L'objectif de cette étude, amorcée en 2000, est de mesurer les sédiments fins qui se déposent dans le gravier et d'estimer le taux de survie des œufs lors de l'émergence des alevins. Cette approche est particulièrement intéressante, puisqu'elle nous permettra de mesurer, pour l'une des premières fois au Québec, la sédimentation résultant de l'aménagement d'un ponceau et ses conséquences réelles sur les frayères. En effet, la plupart des études réalisées à ce jour portent sur la mesure de la turbidité et des sédiments en suspension.

Le nouvel outil

Jusqu'à présent, les méthodes utilisées pour recueillir les sédiments dans le lit des rivières étaient peu efficaces et difficiles à mettre en œuvre. Pour les besoins de cette étude, le MRN et la FAPAQ ont adopté un nouvel outil de récolte, mis au point par la compagnie Bio-Concept (brevet en instance). Il s'agit d'un collecteur de sédiments, constitué de deux contenants cylindriques, à parois perforées, remplis de gravier permettant la libre circulation de l'eau et des sédiments. Ces caractéristiques sont des plus importantes, puisqu'elles permettent de recréer les conditions naturelles des frayères, où l'eau circule à travers le gravier. D'autre part, le collecteur est facile à mettre en place dans le substrat graveleux des cours d'eau et permet de conserver les sédiments à l'intérieur du contenant, lors de la récolte.

L'étude

Quatre cours d'eau ont été sélectionnés en 2000 pour les besoins de cette étude. Ce sont les rivières Bernier, Rosa et Saunier, situées dans la Réserve faunique des Laurentides (CAAF de Daishowa inc.), ainsi que la rivière aux Canards, située dans la ZEC Buteux – Bas-Saguenay (CAAF d'Abitibi-Consolidated inc.) au nord-ouest de Saint-Siméon.

pour en évaluer le milieu aquatique

Entre vingt-quatre et quarante-huit collecteurs de sédiments ont été mis en place dans chaque cours d'eau, à partir de 20 m en amont, jusqu'à 200 m en aval du lieu de construction des ponceaux. Les premiers échantillons de sédiments ont été récoltés l'automne dernier, quelques semaines après l'aménagement des ponceaux. D'autres échantillons seront prélevés l'automne prochain.

Des boîtes d'incubation contenant des œufs d'ombles de fontaine ont été installées dans chacun des cours d'eau durant la période de la fraie. Le taux de survie des œufs sera évalué ce printemps, à l'émergence des alevins. Au cours de l'été 2001, cinq autres cours d'eau semblables à ceux sélectionnés en 2000 seront choisis et feront l'objet d'un échantillonnage similaire.

Les résultats obtenus à la suite du premier échantillonnage automnal révèlent que la construction des ponceaux peut entraîner un apport notable de sédiments dans le cours d'eau, et ce, malgré qu'elle ait été réalisée conformément à la plupart des dispositions du RNI. On peut attribuer ce problème à certaines pratiques non recommandables, comme le fait de laisser du matériel de remblayage sur les rives des cours d'eau pendant plusieurs jours avant de débuter la construction du ponceau ou, encore, de retarder la stabilisation des talus. La conséquence de ces pratiques est que des quantités assez importantes de sédiments sont emportées dans les rivières lors de précipitations abondantes.

À plus long terme

Les données obtenues dans les prochaines années nous renseigneront sur les effets à plus long terme de l'aménagement des ponceaux sur les frayères. L'observation des ponceaux, réalisée sur une période de cinq ans, a déjà révélé que les problèmes majeurs d'érosion surviennent surtout au niveau de la surface de roulement située à proximité. Sous l'effet des précipitations, les matériaux constituant le chemin se délavent et des particules fines sont entraînées vers les cours d'eau. Il sera intéressant de constater dans quelle mesure ces sédiments peuvent nuire à l'habitat de l'omble de fontaine.

Une fois l'étude terminée, les résultats serviront à réviser, au besoin, la norme concernant la distance minimale de 50 m. Mais, mieux encore, cette étude permettra de revoir les exigences liées à l'installation des infrastructures visant ainsi à éliminer l'apport de sédiments dans les cours d'eau. L'utilisation du collecteur de sédiments mis au point pour cette étude est donc prometteuse, car elle pourrait permettre de quantifier l'impact de l'aménagement d'un réseau routier sur le milieu aquatique.

Le collecteur de sédiments est constitué de deux contenants cylindriques à parois perforées, remplis de gravier.

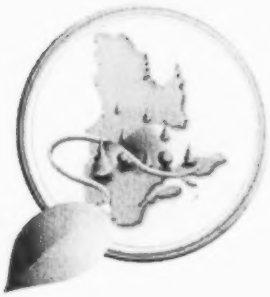

Le prochain programme d'inventaire écoforestier québécois s'amorcera bientôt

Depuis 1970, le ministère des Ressources naturelles (MRN) réalise des inventaires forestiers systématiques et normalisés pour tout le Québec méridional. C'est la Direction des inventaires forestiers (DIF) qui a le mandat d'effectuer ces inventaires.

1

Par François Provost, ing.f., directeur
Direction des inventaires forestiers

L'inventaire forestier vise à acquérir, à analyser, à mettre à jour et à diffuser les connaissances sur les écosystèmes forestiers québécois. Il permet notamment de qualifier et de quantifier la superficie des peuplements forestiers, leur âge et les volumes de bois sur pied. En comparant les inventaires périodiques, on peut suivre l'évolution des forêts dans le temps. Grâce aux données recueillies lors des inventaires, les spécialistes de l'aménagement du territoire forestier sont en mesure de planifier leurs activités.

Ces connaissances permettent de respecter les engagements du gouvernement du Québec en matière d'aménagement durable des forêts. Elles constituent également un élément de mesure de l'état des ressources forestières et garantissent l'utilisation optimale du territoire.

Le prochain programme d'inventaire : une réflexion nécessaire

2

À ce jour, deux programmes décennaux d'inventaire ont été complétés; le troisième, entrepris en 1991, se terminera en 2003. Toutefois, il importe de commencer dès maintenant une réflexion sur les caractéristiques du prochain programme. La démarche récemment entreprise consiste à déterminer les orientations, les priorités et les façons de faire qui pourraient être mises de l'avant.

L'approche de travail

La DIF a choisi de regrouper tous les éléments de discussion par grands thèmes de travail, chacun d'eux faisant l'objet d'une analyse détaillée (avantages et inconvénients, coûts et prototypes si requis). Certains thèmes de travail sont stratégiques et touchent les concepts généraux; d'autres sont plus techniques et traitent de sujets comme la stratification forestière et les stratégies d'échantillonnage. La clientèle et les partenaires de la DIF seront éventuellement invités à commenter les recommandations préliminaires propres à chacun des thèmes. Le processus de consultation reste à préciser, mais sera adapté à nos clients et partenaires. Des sondages, des rencontres thématiques et la diffusion de documents de consultation sont notamment envisagés. Afin d'appuyer la démarche de réflexion et de concertation, un Comité aviseur a été formé par la DIF, pour collaborer à cette réflexion et pour valider le contenu des documents de consultation. Il devra également proposer des participants aux rencontres thématiques et supporter la DIF lors des analyses des tendances et des priorités qui émaneront des consultations.

Le Comité aviseur a tenu sa première réunion le 20 février dernier. La consultation prévue aura cours jusqu'à l'automne 2001, selon des modalités qui seront précisées sur le site Internet du MRN au courant du mois de mai. Les recommandations seront présentées aux autorités du MRN l'automne prochain. La mise en œuvre est envisagée dès le printemps 2002.

Le processus présenté ici vise à respecter la volonté des autorités du Ministère de rendre transparente la réflexion sur le prochain programme d'inventaire écoforestier en y associant ses partenaires et ses principaux clients.

3

1. Quelques-uns des membres du Comité aviseur responsable du bon déroulement de la démarche de consultation : de gauche à droite, messieurs Rémy Gagnon, Michel Chabot, Luc Mageau, Jacques Moisan et Serge Côté en remplacement de monsieur Bernard Massé

2. Monsieur François Provost prend la parole à l'occasion de la première rencontre du Comité aviseur. À sa gauche, monsieur Louis Dorais et, à sa droite dans l'ordre habituel, messieurs Michel J.H. Tremblay et Yves Barrette

3. Quelques membres du Comité aviseur en pleine réflexion : de gauche à droite, messieurs Hugues Sansregret, Alain Giroux, Jacques Bégin, Florent Boivin et Michel J.H. Tremblay

Absents lors de la prise des photos : monsieur Jean Bégin, représentant la faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval au sein du Comité aviseur et monsieur Bernard Massé, représentant de l'Association des consultants en foresterie

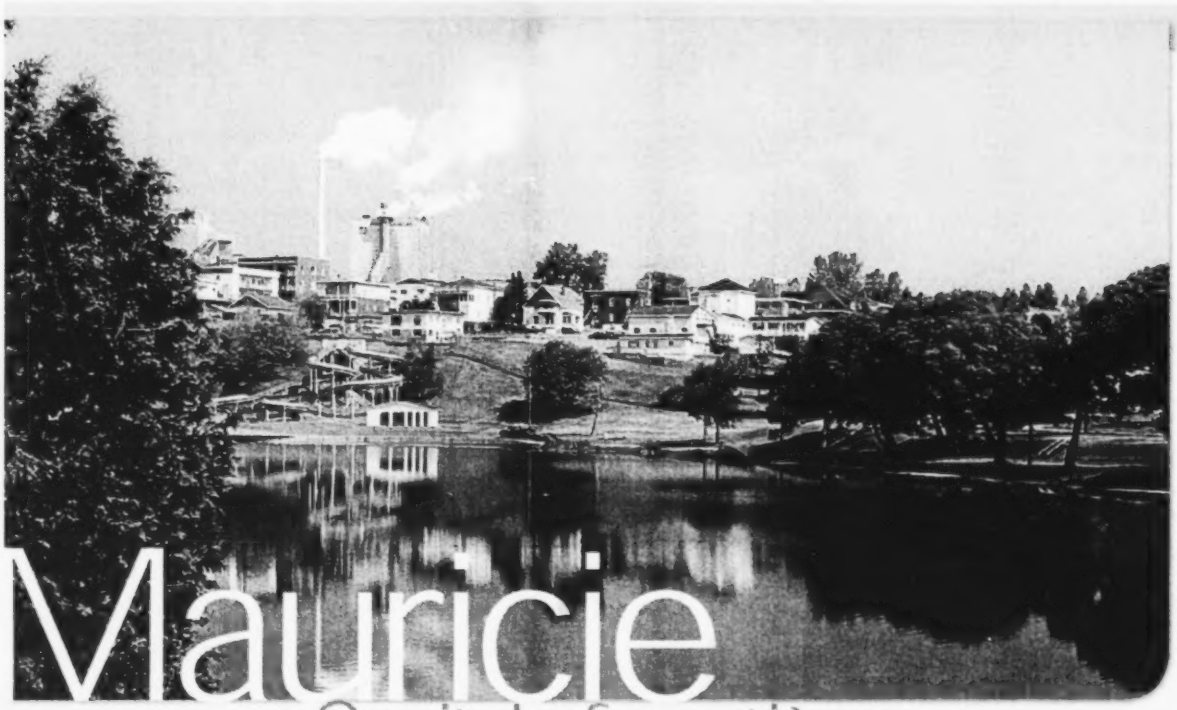

Photo : Michel Descarreaux

Mauricie
Capitale forestière canadienne en 2001

Chaque année depuis 1979, une région ou une ville se voit décerner le titre de Capitale forestière canadienne. En 2001, c'est la Mauricie qui récolte les grands honneurs. Les célébrations ont débuté officiellement le 27 janvier dernier, lors de la cérémonie d'ouverture qui s'est déroulée à La Tuque.

Par Anne Trudel, Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Le projet de candidature a obtenu, dès son annonce, un accueil des plus enthousiastes de la part des intervenants de la région. La Mauricie est donc l'hôtesse d'une multitude d'activités à caractères régional, national, voire même international, qui s'inscrivent dans le cadre de cet événement. Plusieurs organismes tant forestiers, culturels, touristiques que municipaux, ont manifesté leur intérêt à offrir des activités dans le cadre de « *Mauricie - Capitale forestière canadienne* ». Ces activités mettent en valeur l'importance du milieu forestier et la diversité de ses ressources, établissent des liens harmonieux entre les différents acteurs de la scène forestière et renforcent la fierté régionale.

La Mauricie offre un exemple concret du rôle clé qu'a joué la forêt dans le développement des régions du Québec ; elle y représente 3000 emplois liés à la récolte et au transport du bois ainsi qu'aux activités sylvicoles, en plus des 7800 autres emplois liés à l'industrie de la transformation, sans compter le potentiel récréotouristique exceptionnel dont elle dispose. Le titre de Capitale forestière canadienne s'accompagne de défis à relever et d'opportunités à saisir. L'an 2001 est une occasion privilégiée de célébrer, ***en Mauricie, la forêt, notre héritage, le cœur de notre avenir.***

Outre les congrès, colloques, conférences, causeries et soupers, plusieurs visites d'industries, de chantiers et de centres de recherche sont prévues. Le milieu culturel s'est également mobilisé, afin d'offrir à la population des spectacles et des expositions ayant pour thème la forêt. L'envergure que prend cet événement honorifique est à la hauteur de l'enthousiasme animant les intervenants de tous les milieux. Une programmation est disponible sur le site Internet de « *Mauricie - Capitale forestière canadienne* », à l'adresse suivante : **www.mcfc.qc.ca**

Le lancement officiel s'étant fait à La Tuque, en raison du rôle prépondérant que cette ville a joué et joue encore pour les papetières de la région, les cérémonies de clôture se tiendront à Trois-Rivières, afin de symboliser le lien nord-sud tracé par la rivière Saint-Maurice.

Bienvenue en Mauricie et bonne année de la forêt !

ERRATUM

Dans l'édition de janvier 2001 du bulletin Info Forêt, une correction doit être apportée au texte de la page 3, intitulé « Politique de rendement accru en préparation », ainsi, au dernier paragraphe de ce texte, les trois dernières lignes devraient se lire comme suit :

« ... le projet pourrait s'autofinancer dès la ***quarantième*** *année et générer de l'emploi pour environ 1800 personnes/année. »*

Poste publication
1540041

Port de retour garanti
Ministère des Ressources naturelles
Direction des communications
5700, 4ième Avenue Ouest, bureau B 302
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

Nouvelles publications

L'inventaire forestier au ministère des Ressources naturelles

Ce dépliant démystifie le processus des inventaires forestiers dans un langage vulgarisé : historique, buts et objectifs, processus de réalisation et apport de la géomatique. Un plus à lire avant la réalisation du prochain programme d'inventaire écoforestier.

Direction des inventaires forestiers
(Disponible au : (418) 627-8669 ou, sans frais, 1 877 9FORÊTS (1 877 936-7387)

L'industrie de la transformation du bois : une présence vitale dans plusieurs municipalités québécoises

Voici la mise à jour d'une étude publiée en 1994. La présence de l'industrie de la transformation du bois est vitale pour quelque 245 municipalités québécoises. La richesse collective de leurs habitants est largement tributaire du niveau de production des usines de transformation du bois et des autres activités forestières.

Direction du développement de l'industrie des produits forestiers
(Disponible au : (418) 627-8644, postes 4106 ou 4111)

Estimation des volumes de bois affectés par les opérations de récolte – Instructions

Ce fascicule d'instructions techniques décrit la méthode utilisée par le Ministère pour évaluer les volumes marchands de matière ligneuse affectés par les opérations de récolte et s'assurer qu'ils ne dépassent pas la possibilité forestière établie par essence pour chaque aire commune.

Direction de l'assistance technique
(Disponible au : (418) 627-8656)

La forêt feuillue... Au coeur du Québec habité

Coupe de jardinage mixte, coupe de succession, coupe progressive d'ensemencement... Bref, tout ce que vous devez savoir sur les principaux types de traitements sylvicoles en forêt feuillue est résumé dans ce feuillet.

Direction de la recherche forestière
(Disponible au : (418) 627-8600 ou, sans frais, 1 800 463-4558)